La puce à l'oreille

Assurances sociales

Agence d'assurances sociales

Les agences d'assurances sociales son compétentes pour les questions liées :

- à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) (demandes de rente, affiliation, etc.)
- à l'assurance-invalidité (AI) (demandes de prestations, modalités de versement, etc.)
- aux prestations complémentaires AVS/AI (PC AVS/AI) (demandes de complément de rente et de remboursement de frais médicaux, etc.)
- à l'assurance-maladie en ce qui concerne les demandes de subside cantonaux et le contrôle des affiliations pour les nouveaux arrivants
- aux allocations familiales pour les indépendants et les personnes sans activité lucrative

Adresse:
Rue des Marchandises 17
1260 Nyon

Tel:022/365.77.01

Fax:022/365.77.19

Communes rattachées: Arnex Arzier Bassins Borex Chéserex Crassier Duillier Eysins Genolier Gingins Givrins Grens La Rippe Nyon Prangins St-Cergue Signy Trélex

Les agences d'assurances sociales son compétentes pour les questions liées à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) (demandes de rente, affiliation, etc.)

- à l'assurance-invalidité (AI) (demandes de prestations, modalités de versement, etc.)
- aux prestations complémentaires AVS/AI (PC AVS/AI) (demandes de complément de rente et de remboursement de frais médicaux, etc.)
- à l'assurance-maladie en ce qui concerne les demandes de subside cantonaux et le contrôle des affiliations pour les nouveaux arrivants
- aux allocations familiales pour les indépendants et les personnes sans activité lucrative
- La Caisse cantonale vaudoise de compensation :
- exécute les tâches liées à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS)
- exécute des tâches déléguées par la Confédération dont:
- la détermination et le versement des prestations financière de l'AI
- la détermination et le versement des prestations du régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée ou dans la protection civile ainsi que l'allocation de maternité
- exécute des tâches déléguées par le canton dont :
- la fixation et le versement des PC et PCG AVS/AI
- la gestion et l'administration de la Caisse générale d'allocations familiales du canton de Vaud
- la gestion et l'administration du Fonds cantonal pour la famille
- la gestion et l'administration de l'allocation de maternité

Horaires:

8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Agence d'assurances sociales

Les agences d'assurances sociales son compétentes pour les questions liées :

- à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) (demandes de rente, affiliation, etc.)
- à l'assurance-invalidité (AI) (demandes de prestations, modalités de versement, etc.)
- aux prestations complémentaires AVS/AI (PC AVS/AI) (demandes de complément de rente et de remboursement de frais médicaux, etc.)
- à l'assurance-maladie en ce qui concerne les demandes de subside cantonaux et le contrôle des affiliations pour les nouveaux arrivants
- aux allocations familiales pour les indépendants et les personnes sans activité lucrative

Adresse:
Grand-Rue 44
Case postale 156
1180 Rolle

Tel:021/822.44.13

Fax:021/822.44.29

Bursinel Bursins Burtigny Dully Essertines-s/Rolle Gilly Mont-s/Rolle Perroy Rolle Tartegnin Vinzel

Horaires:

Lu 9h00-12h00 13h00-18h00 Ma,me,je 9h00-11h30 14h00-17h00 Ve 9h00-11h30 Sur rendez-vous du lu au ve 7h30-18h00 en téléphonant, aux heures d'ouverture

Agence d'assurances sociales

Les agences d'assurances sociales son compétentes pour les questions liées :

- à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) (demandes de rente, affiliation, etc.)
- à l'assurance-invalidité (AI) (demandes de prestations, modalités de versement, etc.)
- aux prestations complémentaires AVS/AI (PC AVS/AI) (demandes de complément de rente et de remboursement de frais médicaux, etc.)
- à l'assurance-maladie en ce qui concerne les demandes de subside cantonaux et le contrôle des affiliations pour les nouveaux arrivants
- aux allocations familiales pour les indépendants et les personnes sans activité lucrative

Adresse:
Chemin de Montoly 1
1196 Gland

Tel:022/364.34.37

Fax:022/364.83.88

Communes rattachées: Begnins Coinsins Gland Luins Le Vaud Vich

Horaires:

8h00-12h00 et 14h00-17h00

Agence d'assurances sociales

Les agences d'assurances sociales son compétentes pour les questions liées :

- à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) (demandes de rente, affiliation, etc.)
- à l'assurance-invalidité (AI) (demandes de prestations, modalités de versement, etc.)
- aux prestations complémentaires AVS/AI (PC AVS/AI) (demandes de complément de rente et de remboursement de frais médicaux, etc.)
- à l'assurance-maladie en ce qui concerne les demandes de subside cantonaux et le contrôle des affiliations pour les nouveaux arrivants
- aux allocations familiales pour les indépendants et les personnes sans activité lucrative

Adresse:
Place de la Gare 3
1296 Coppet

Tel:022/960.05.06

Fax:022/960.05.08

Communes rattachées: Bogis-Bossey Chavannes-de-Bogis Chavannes-des-Bois Commugny Coppet Crans Founex Mies Tannay

Horaires:

8h00-12h00 et 14h00-17h00

Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS)

C'est une Association de communes regroupant les 47 Communes du district de Nyon : Arnex-sur-Nyon, Arzier-le-Muids, Bassins, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bursinel, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chéserex, Coinsins, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Dully, Essertines-sur-Rolle, Eysins, Founex, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Longirod, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Prangins, La Rippe, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Trélex, Le Vaud, Vich, Vinzel. Ses buts principaux sont : a) L'application des dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les atrributions des Associations de Communes b) L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS). Pour la réalisation de ces 2 buts, L'Association compte 2 structures :

- le Centre Social Régional Nyon-Rolle (CSR) pour l'application du but sous lettre a)
- les Agences d'Assurances sociales (AAS) pour l'application du but sous lettre b).

Elle peut également se doter de buts optionnels auxquels chaque commune est libre d'y souscrire. A ce jour, elle compte un but optionnel, auquel ont adhéré les communes de : Bursinel, Bursins, Dully, Essertines-sur-Rolle, Gilly, Luins, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle, Tartegny, Vinzel, pour la mise en place d'un réseau d'accueil de jour, ainsi que toutes questions que la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), du 20 juin 2006, place dans la compétence ou les attributions des communes ou associations de communes.

Adresse:
ARAS Nyon, rue des Marchandises 17, cp 1016
1260 NYON

Tel:022/365.77.00

Fax:022/365.77.09

Caisse cantonale vaudoise de compensation

La Caisse cantonale vaudoise de compensation

- exécute les tâches liées à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS)
- exécute des tâches déléguées par la Confédération dont:
- le versement des prestations financière de l'AI
- la détermination et le versement des prestations du régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée ou dans la protection civile ainsi que l'allocation de maternité fédérale

exécute des tâches déléguées par le canton dont :

- la fixation et le versement des PC et PCG AVS/AI
- la gestion et l'administration de la Caisse cantonale d'allocations familiales du canton de Vaud
- la gestion et l'administration du Fonds cantonal pour la famille
- la gestion et l'administration de l'allocation de maternité

Horaires:

lundi au vendredi de 07.30 à 17.00

Adresse:
Rue du Lac 37
1815 Clarens

avs.vaud@avs22.vd.ch
www.caisseavsvaud.ch

Tel:021/964.12.11

Fax:021/964.15.38

Index

Agence d'assurances sociales ..... p. 1
Agence d'assurances sociales ..... p. 2
Agence d'assurances sociales ..... p. 2
Agence d'assurances sociales ..... p. 3
Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS) ..... p. 3
Caisse cantonale vaudoise de compensation ..... p. 4
Index ..... p. 5